



QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, 19h00 tenue à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce sise au 127-A, 1re Avenue Sud, Saint-Gédéon-de-Beauce.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Alain Quirion. Est également présente madame Erika Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

Sont présents(es) :

Jean-Philippe Mercier, conseiller siège 1	Claude Deblois, conseiller siège 2
Cathy Bisson, conseillère siège 3	Claude Lachance, conseiller siège 4
Alain Nadeau, conseiller siège 5	Remi Tanguay, conseiller siège 6
Alain Quirion, Président	Erika Ouellet, Secrétaire

2024-06-155

Dépôt du rapport de faits saillants du rapport financier 2023

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant;

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2023, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., nous indique que les revenus de fonctionnement et d'investissement de la municipalité ont culminé à 4 615 839 \$ et les charges ont été de 4 266 097 \$; (S12)

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 457 013 \$ (S13) ce qui porte l'excédent accumulé à 463 986 \$ (S15) au 31 décembre 2023;

Au courant de l'année 2023, nous avons réalisé des investissements en immobilisations de 199 751 \$; (S14 admin. mun.)

La dette brute de la Municipalité au 31 décembre 2023 est de 7 822 240 \$ qui se répartit à 3 521 949 \$ au général, 1 095 929 \$ au secteur, 286 898 \$ des excédents de règlement d'emprunt et la balance découlant d'ententes avec le gouvernement du Québec ou autres;

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés 2023, signé le 13 mai 2024, mentionne qu'à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section "Fondement de l'opinion avec réserves du rapport, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que les résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Dans la section du fondement de l'opinion avec réserves, l'auditeur indique que la municipalité n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers dans le cadre de l'application au 1er janvier 2023 du chapitre 3280 "Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations", ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et que les incidences de cette dérogation n'ont pu être déterminées;

Le rapport financier consolidé 2023 est disponible sur demande au bureau municipal;

En conséquence, sur la proposition de Alain Nadeau, appuyée par Claude Deblois, il est résolu que le conseil confirme le dépôt du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme à l'originale

Erika Ouellet, Directrice générale